



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 juillet 2023

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le vingt juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le treize juillet deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 12**

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Thierry NICOUUD, Jean-Pierre DETROYAT, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Emmanuel NICOUUD, Thierry RUF, Cédric VEYRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Véronique GERMAIN donne procuration à Jocelyne COTTE

Justine REY donne procuration à Cédric VEYRET

Sylvie SEYSSEL donne procuration à Jean-Pierre DETROYAT

**Nombre de votants : 15**

Secrétaire de séance : Emmanuel NICOUUD

### Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 9 juin 2023
2. Délibération concernant le contrat de travail d'un agent communal
3. Délibération pour fixer le prix du repas de la cantine suite à la hausse du prix du prestataire
4. Délibération pour demande de subvention du Comité des Fêtes
5. Délibération pour désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2024
6. Délibération pour acquisition de parcelles Impasse de la laiterie
7. Délibération pour signature convention servitude de passage
8. Délibération pour numérotation de voie
9. Délibération pour régularisation de création et numérotation de voie
10. Délibération pour changement sens de priorité de circulation et implantation radar pédagogique Grande Rue
11. Urbanisme
12. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet à 19h30.



### **Un point est ajouté à l'ordre du jour :**

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération pour achat licence IV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cet ajout à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

#### **1. Approbation PV du 9 juin 2023**

Le PV du conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Délibération concernant le contrat de travail d'un agent communal**

Le contrat de travail d'un agent communal arrive à échéance, il y a lieu de décider si le contrat doit être renouvelé et sous quelle forme.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de transformer le contrat en contrat à durée indéterminée.

#### **3. Délibération pour fixer le prix du repas de la cantine suite à la hausse du prix du prestataire**

M. Le Maire indique, au conseil, que le traiteur Cécillon a transmis le contrat de livraison des repas pour l'année scolaire 2023-2024 avec un prix de repas qui passe de 3.50 € HT à 3.68 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer le prix du repas facturé aux familles de 4.10 € à 4.20€ à compter de septembre 2023.

#### **4. Délibération pour demande de subvention – Comité des Fêtes**

M. Le Maire indique que le Comité des Fêtes a transmis un courrier de demande de subvention et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour décider du montant de la subvention annuelle qui lui est allouée.

Délibération votée à l'unanimité, pour une subvention de 1 000 €.

#### **5. Délibération pour désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2024.**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme coordonnateur Béatrice BERNE.

#### **6. Délibération pour acquisition de parcelles Impasse de la Laiterie**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération avait été prise, pour la régularisation d'un terrain de voirie Impasse de la Laiterie et pour l'autoriser à signer.

M. Le Maire précise que la délibération de ce jour vient donc en complément de la délibération 2022-033 en indiquant la liste des parcelles acquises.

Délibération validée à l'unanimité.



### **7. Délibération pour signature convention de servitude de passage**

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux différents courriels transmis par M. et Mme Gente, une solution a été trouvée concernant l'écoulement des eaux sur leur parcelle. Une convention de servitude de passage d'une canalisation va être signée et que le conseil doit l'autoriser à la signer.

Délibération prise à l'unanimité.

### **8. Délibération pour numérotation de voie 51 Route du Thomas**

Route du Thomas – M. COSTA et Mme JEUNOT : N° 51

Délibération votée à l'unanimité.

### **9. Délibération pour régularisation de création et numérotation 51 Impasse de la Nurserie**

M. Le Maire rappelle qu'une première numérotation avait été faite par la commune de Varacieux : 946 Chemin du Foity, mais comme il s'agit d'une voie commune à Murinais et Varacieux, les deux mairies ont décidé, d'un commun accord, de renommer cette voie Impasse de la Nurserie afin de faciliter le repérage par les services publics et commerciaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- la création de l'Impasse de la Nurserie
- la numérotation : 51 Impasse de la Nurserie – M. DETROYAT Jean-Pierre et Mme DETROYAT Yvette

### **10. Délibération pour changement du sens de priorité de circulation et implantation d'un radar pédagogique Grande Rue**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le signalement fait par un riverain concernant la vitesse excessive des poids lourds à hauteur de la chicane à l'entrée sud du village et ce, dans le sens Chasselay - St-Marcellin.

Monsieur Le Maire indique que, suite à ses échanges avec les services du Département, l'aménagement de l'entrée sud de l'agglomération de la RD518 est communal et que le conseil doit décider s'il y a lieu d'apporter des aménagements à ce niveau.

Les aménagements envisagés pourraient être le changement du sens de priorité de circulation et/ou l'implantation d'un radar pédagogique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à procéder à l'achat d'un radar pédagogique et d'attendre avant de procéder à l'inversion du sens de priorité.

### **11. Délibération pour achat licence IV**

M. Le Maire indique que suite à la fermeture du dernier café sur la commune, la licence IV du bar restaurant est en vente.

M. Le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur d'une licence IV qui permettra de conserver au centre de la commune un lieu de rencontre.

Délibération votée à l'unanimité pour garder une licence IV sur la commune.

### **12. Urbanisme**

- DP CHAMPON Jean-Claude, pose panneaux photovoltaïques, avis favorable
- DP DAVID Gilbert, construction d'un abri de jardin, avis favorable
- DP AMIEL Aurélie, remplacement de fenêtres, avis favorable
- DP CROIBIER Alexis : confortement structure d'un bâtiment, avis favorable
- DP DENIS Pascal : pose panneaux photovoltaïques, avis favorable



- DP MARTINS Adrien, construction d'un abri de jardin, avis favorable
- AT et PC Mairie Maison Glénat : accordés
- PC BRESSON LAVIGNE Jean-Pierre : construction d'un étage sur garage : accordé
- PC NURRA Yoann : construction d'un bâtiment industriel : accordé
- PC SCI FOURNIER : agrandissement et construction nouveau bâtiment : en cours d'instruction
- Permis de démolir VICAT Christophe : démolition d'un bâtiment : en cours d'instruction

### **13. Questions diverses**

- Commission voirie : plusieurs problèmes ont été soulevés : Impasse de Doz, au Châtelan, Impasse de la Longe
- Les emplois : deux devis ont été reçus, le devis retenu est celui de l'entreprise Bajat
- Le conseil d'école : 41 retours de parents ont été réceptionnés concernant l'organisation générale de l'école, 70 enfants sont en moyenne inscrits à la cantine chaque jour, un problème quant au délai d'annulations des réservations de la cantine a été posé
- La mairie de Vinay a transmis un courrier pour des problèmes de dérogations scolaires : 2 familles sont concernées.
- Groupama : déclaration d'un sinistre au niveau de l'Espace Père Bleu, 2 devis ont été demandés, l'assurance va prendre en charge les réparations à hauteur de 9 000 €
- Salle des fêtes : une porte a été arrachée lors de la forte rafale de vent du 15 juillet, un devis a été demandé à M. Fournier
- Un logement T4 est disponible dans les appartements de Alpes Isère Habitat
- Des modifications ont été demandées pour la création du cheminement piétonnier : remplacement de l'enrobé par du sable, installations de potelets et de barrières. L'entreprise Toutenvert a refait un devis et un autre devis a été demandé à l'entreprise Mandier.
- Mme Paturel a fait une demande pour le prêt d'un local pour son activité couture du mercredi. Le conseil municipal répond favorablement
- le feu d'artifice : validé par le conseil moins une voix
- accessibilité PMR demandée pour la salle à côté de l'église
- une demande de stage a été reçue en mairie : le conseil donne son accord de principe
- le congrès des maires se tiendra du 20 au 23 novembre à Paris
- Lionel AVIT indique que la taille des haies du terrain de rugby est programmée au mois de septembre et qu'il faut penser à l'achat de filets pare ballons

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

PROCHAIN CONSEIL : jeudi 31 août 2023 à 19h30

Le/La Secrétaire

Le Maire

